

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE De SAINT MARTIN de FONTENAY



FICHE D'INSCRIPTION



Vous êtes : Adulte, vous souhaitez vous inscrire
Parent, ou responsable légal, et vous souhaitez inscrire vos enfants
Les deux

Civilité :

Nom: Prénom :

Date de naissance : Profession :

N° ☎ : Fixe Portable

✉ Mail :

Civilité :

Nom: Prénom :

Date de naissance : Profession :

N° ☎ : Fixe Portable

✉ Mail :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Si l'inscription est faite par un mandataire :

Nom et prénom du mandataire :

Je certifie sur l'honneur être domicilié (e) à l'adresse ci-dessus

J'accepte de recevoir par mail des informations concernant la vie de la bibliothèque : OUI NON

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des modalités de prêt des documents, de la tablette numérique et accepté le règlement intérieur ainsi que la charte d'utilisation de la tablette numérique de la Bibliothèque Municipale.

J'autorise la bibliothèque à me photographier et me filmer, en partie ou en totalité, dans le cadre des différents événements que la bibliothèque organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image sur tous les supports de communication de la commune (site internet, bulletin municipal, presse).

OUI NON

Date :

Signature :



FICHE INSCRIPTION ENFANTS



➤ Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

☒ Mail :

➤ Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

☒ Mail :

➤ Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

☒ Mail :

Autorisation parentale (pour les mineurs) :

L'attestation doit être remplie par la personne légalement responsable.

Je soussigné(e),

père, mère ou tuteur

(des) ou de l'enfant(s)

.....

.....

Accepte (leurs) ou son inscription (s) à la bibliothèque municipale. Je l'autorise à emprunter des documents, à utiliser la tablette numérique, et après avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte d'utilisation de la tablette numérique, me déclare responsable de ses choix dans ses différentes consultations.

J'autorise la bibliothèque à photographier et filmer (les) ou l'enfant(s), en partie ou en totalité, dans le cadre des différents événements que la bibliothèque organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de (leurs) ou son image(s) sur tous les supports de communication de la commune (site internet, bulletin municipal, presse).

OUI NON

Date :

Signature :

Informations générales :

Le règlement complet est disponible à la bibliothèque municipale et sur le site internet de la commune.

L'accès à la bibliothèque est gratuit et ouvert à tous.

Lors de l'inscription initiale, il est demandé à l'utilisateur d'être personnellement présent et de justifier de son identité et de son domicile. Les personnes qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer peuvent être inscrites par l'intermédiaire d'une personne de leur choix, en possession d'une pièce d'identité et d'une procuration signée. Toute fausse déclaration est passible de poursuites selon les articles 433-19, 433-7, 313-1 et 313-3 du Code Pénal.

Le titulaire de la carte est responsable des documents consultés et empruntés. (Cf. Règlement)

Le prêt est consenti aux usagers inscrits, à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur, jusqu'à 3 ouvrages pour une durée de 3 semaines.

La bibliothèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. Aussi elle dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous*.

*Les documents sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé. La reproduction partielle ou totale des documents est formellement interdite.

Tout usager s'engage à se conformer au règlement. Des infractions répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, voire de l'accès à la bibliothèque.

A l'usage des parents et responsables légaux des mineurs.

A la bibliothèque, les mineurs sont toujours sous la responsabilité légale de leurs parents.

En conséquence, les parents doivent accompagner ou s'assurer que ceux-ci sont suffisamment autonomes pour fréquenter seuls la bibliothèque. Aucun contrôle n'est exercé sur les allées et venues ni sur les sorties de la bibliothèque. Les personnes accompagnant les enfants sont responsables du respect des règles de fonctionnement qui visent à assurer le bon usage des lieux. La bibliothèque ne peut engager sa responsabilité dans le choix, des documents, effectué par l'enfant. L'emprunt des documents par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents ou des tuteurs légaux.